



Toutes les infos sur :
www.apur.org

Les méandres de la vallée de la Seine, de la Marne et de l'Oise ont façonné le paysage. La multitude des coteaux qui descendent vers elles en pente douce depuis les plateaux constituent autant de lignes qui barrent les horizons. De là, selon que l'on se trouve au bord du plateau de Romanville ou de celui de l'Aulnoye, sur le Mont Valérien ou sur la terrasse de Montreuil ou de Saint-Germain, s'étendent à perte de vue des territoires urbains. Jalonnés de repères, ils nous permettent de reconnaître une ville après l'autre : tour Pleyel, tour Eiffel, tour hertziens et tours Robespierre, quartiers de tours, panthéon, basilique et hôpitaux, clochers et beffrois...

Aux limites de cet immense territoire bâti, la succession des forêts et des bois constitue la grande ceinture verte métropolitaine, de la forêt de Bondy à la forêt Notre-Dame, du bois de Boulogne à la forêt de Saint-Germain, du bois de Meudon aux forêts de la Malmaison, de Fausses-Reposes et de Marly-Au-défilé, s'étendent les terres agricoles de l'Île-de-France.

Les parcs, jardins et promenades représentent 20 % de la superficie de la métropole, soit 12 220 ha. La superficie d'espaces verts ouverts au public est environ de 174 m²/habitant (Londres 46 m², Bruxelles 59 m², Madrid 68 m², Bordeaux 25 m²), ce ratio général cache de fortes disparités entre le cœur de la métropole qui manque d'offre au regard de sa très forte population. Environ 27 % de la population métropolitaine souffre d'une carence en termes d'accessibilité à un jardin ou à un parc public.

Dans la Métropole du Grand Paris, la nature se déploie sous plusieurs formes : 16 forêts, bois et parcs de plus de 75 ha couvrent 10 % du territoire (7 900 ha) ; 59 parcs et jardins de 15 à 75 ha

couvrent 2,2 % du territoire (1 660 ha) ; 604 parcs, jardins et promenades de 1 à 15 ha couvrent 2,3 % du territoire (1 840 ha) ; enfin, 3 581 parcs, jardins et promenades de moins d'1 ha couvrent 1 % du territoire (820 ha).

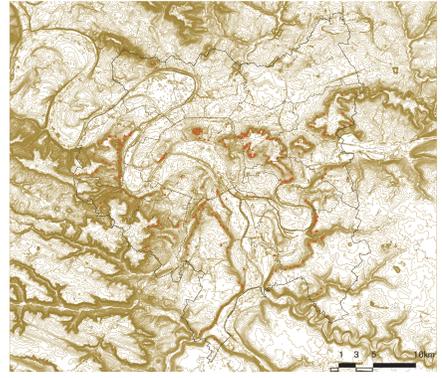
S'y ajoutent des coulées vertes et des promenades plantées qui mettent en relation les parcs, jardins, bois, forêts et grandes plaines agricoles de la région, avec notamment : la coulée verte du sud parisien et la promenade des Vallons-de-la-Bière, longue de 11 km aménagée sur la couverture du TGV Atlantique ; le chemin des parcs, itinéraire planté qui doit relier les parcs depuis le parc de la Courneuve jusqu'aux bords de Marne ; la Tégéval, coulée verte de l'interconnexion des TGV entre l'île de loisirs de Créteil et la forêt de Grobois ; la coulée verte de Gennevilliers entre le parc des Chantierans et le parc de l'Île Robinson ; l'empire végétal des façades de la Marne, les terrains de l'ExVDD, la promenade de la Dhuy, les berges aménagées de la Seine, de la Marne et des canaux... et près de 400 000 jardins privés situés essentiellement dans le pavillonnaire.

L'agriculture n'a cessé de reculer au sein du territoire métropolitain pour ne plus occuper aujourd'hui qu'environ 2 000 ha, essentiellement situés au nord-est et au sud-est du territoire. Développer l'agriculture urbaine pour réduire la dépendance alimentaire de la métropole est désormais inscrit dans nombre de politiques des collectivités territoriales avec aides à la création de fermes urbaines et de serres, protection des terres agricoles encore existantes et mise en œuvre de nouveaux modes de production, plus écologiques que l'agriculture conventionnelle jusqu'alors.

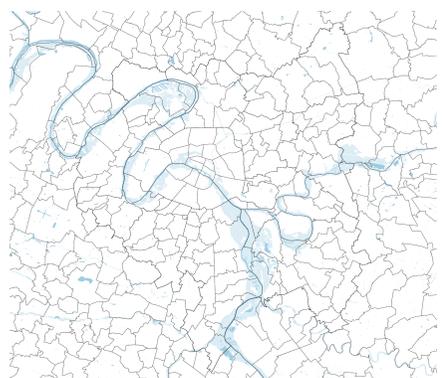
L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :



Avec le soutien de :

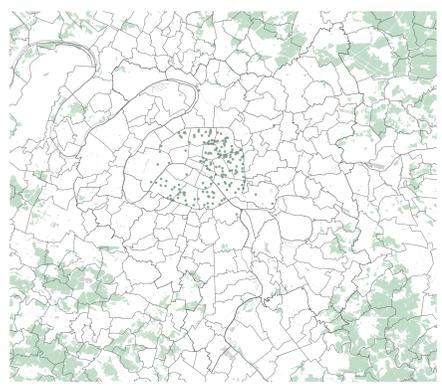


Topographie
 Source : Apur
 — Courbe de niveau 10 m
 — Courbe de niveau 2 m
 • Belvédères



Hydrographie
 Source : Apur
 ■ Hydrographie
 ■ Zone inondable (PPRI)

Dans la Métropole du Grand Paris, 10 000 hectares sont en zone inondable, soit 12 % de sa superficie. 380 000 logements, 690 000 habitants, 670 000 emplois, 96 000 établissements, ainsi que de grands équipements et réseaux (électricité, transports, télécommunication, eau et assainissement) sont exposés à une crue centennale de la Seine et de la Marne (type 10/10). Les documents cadres (SDAGE, SAGE...) prévoient la désimperméabilisation des sols, une gestion des eaux de pluie au plus près, l'aménagement d'espaces publics inondables et l'entretien lorsque c'est possible.



Agriculture
 Source : Apur
 ■ Zones agricoles
 • Agriculture urbaine

Les terres agricoles « traditionnelles » occupent 2 % de la superficie de la métropole (1 897 ha) pour 102 exploitations agricoles, principalement dédiées aux grandes cultures, avec 12 % des surfaces de maraîchage, de productions horticoles, maraîchères et cultures sous serres. 441 jardins collectifs (241 ha) sont situés dans le cœur de l'agglomération ; 73 jardins familiaux (212 ha), 228 jardins partagés (110 ha) et 40 autres types de jardins.

Végétation
 ■ Hauteur > 10 m
 ■ Hauteur 1 - 10 m
 ■ Hauteur < 1 m

Topographie
 — Courbe de niveau > 10 m
 — Courbe de niveau 2 m
 ■ Hydrographie

Administratif
 — Commune
 - - - - EPT
 — MGP

Sources carte :
 Apur, Photo proche infrarouge, MNT, MNE - 2015 - Aérodata

